

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: IoKlar Multi

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0018398-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0018398-0005

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

IoKlar Multi
MEPA IsoprayPlus D
ASTRI-IO
DESINTEC MH-Iodine S

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Ecolab Deutschland GmbH
	Adresse	Ecolab Allee 1 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0018398-0000 1-3	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0018398-0005
Date de l'autorisation	11/10/2018
Date d'expiration de l'autorisation	30/09/2028

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Ecolab Europe GmbH

Adresse du fabricant

Richtistrasse 7, 8304 Wallisellen Suisse

Emplacement des sites de fabrication

BAGLAN ENERGY PARK, NEATH, SA11 2GA Galles du Sud Royaume-Uni

LOTHERTON WAY, GARFORTH, LEEDS LS25 2JY Leeds Royaume-Uni

Viale del Lavoro 10 , 45100 Rovigo Italie

Justus-von-Liebig-Str. 11 D-64584 Biebesheim Allemagne

BRUGWAL 11 3432NZ NIEUWEGEIN Pays-Bas

NORTHWICH CHESHIRE CW8 3AA NORTHWICH Royaume-Uni

Forest Park, Mullingar Ind. Estate, Mullingar, Co. Zone C Westmeath Irlande

Vajngerlova 4 2000 Maribor Slovénie

VIA GRANDI 9/11 20089 ROZZANO Italie

Havenlaan: 4 3980 Tessenderlo Belgique

Polígono Industrial de Celrà 17460 CELRÀ Espagne

BP509 Avenue de Général Patton 51006 Châlons-en-Champagne France

25km Old National Road Athens Mandra, oo Attica Grèce

Kivikumuntie 1 FIN-07955 Tesjoki Finlande

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1349 - Polyvinylpyrrolidone iodine
Nom du fabricant	ISP Chemicals LLC, Affiliate of Ashland Inc.
Adresse du fabricant	455 N. MAIN ST. (HWY 95) KY 42029 CALVERT CITY États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	455 N. MAIN ST. (HWY 95) KY 42029 CALVERT CITY États-Unis

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	ACF Minera S.A.
Adresse du fabricant	San Martin No 499 00 Iquique Chili
Emplacement des sites de fabrication	Lagunas mine 00 Pozo Almonte Chili

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	SQM S.A.
Adresse du fabricant	Los Militares 4290 Piso 4 Santiago Chili
Emplacement des sites de fabrication	Nueva Victoria plant 00 Pedro de Valdivia Chili

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Cosayach Nitratos S.A.
Adresse du fabricant	Amunategui 178 00 Santiago Chili
Emplacement des sites de fabrication	S.C.M. Cosayach Cala Cala 00 Pozo Almonte Chili

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Nihon Tennen Gas Development Co., Ltd/ Kanto
Adresse du fabricant	661 Mobara Chiba 297-8550 Mobara City Japon
Emplacement des sites de fabrication	Chiba Plant, 2508 Minami-Hinata, Shirako-Machi, Chosei-Gun 299-4205 Chiba Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Polyvinylpyrrolidone iodine		Substance active	25655-41-8		2,45
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,27

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection post-traitement des trayons par immersion ou pulvérisation

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: bactérie
Nom commun: Bactérie
Stade de développement: Pas de donnée

	<p>Nom scientifique: levures Nom commun: levures Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: virus enveloppés Nom commun: virus enveloppés Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Désinfection post-traite de pis d'animaux laitiers (vaches, bufflesses, chèvres, brebis)</p>
Méthode(s) d'application	<p>immersion, pulvérisation - Immersion manuelle avec le récipient de trempage</p> <p>Pulvérisation manuelle avec un spray à gachette</p> <p>Pulvérisation manuelle avec un spray électronique</p> <p>Pulvérisation automatisée.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Application post-traite 1x -3x par jour - 0 - Application post-traite 1x -3x par jour</p> <p>Par épisode de traite 3-10 mL (trempage) à 10-15 mL (pulvérisation) de produit sont nécessaires (animaux avec quatre mamelles).</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>0,5 L – 1000 L récipient PEHD</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Produit pour être appliqué post-traite par immersion ou pulvérisation sur les trayons d'animaux producteurs de lait, utilisant un équipement manuel ou automatique.
Post-traite: appliquer le produit sur le trayon entier, ne pas l'essuyer. Garder les animaux debout pour au moins 5 min. Avant la prochaine traite, nettoyer soigneusement les trayons.
Voir aussi le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

Voir aussi le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection pré-traite des trayoins par immersion ou pulvérisation

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: bactérie Nom commun: bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: levures Nom commun: levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: virus enveloppés Nom commun: virus enveloppés

	Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection pré-traite de pis d'animaux laitiers (vaches, bufflesses, chèvres, brebis)
Méthode(s) d'application	immersion, pulvérisation - Immersion manuelle avec un récipient de trempage ou Pulvérisation manuelle avec un spray à gâchette ou Pulvérisation manuelle avec un spray électronique
Taux et fréquences d'application	Application pré-traite 1 à 3 fois par jour. - 0 - Application pré-traite 1 à 3 fois par jour. Par épisode de traite 3-10 mL (trempage) à 10-15 mL (pulvérisation) de produit sont nécessaires (animaux avec quatre mamelles).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	0,5 L – 1000 L récipient PEHD

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Produit pour être appliqué pré-traite par immersion ou pulvérisation sur les trayons d'animaux producteurs de lait, de façon manuelle.
Pré-traite: Nettoyer les trayons en essuyant avec un chiffon avant désinfection. Appliquer le produit sur le trayon entier et le laisser pendant 1 min. Essuyer avec un papier à usage unique ou un chiffon.
Voir aussi le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection après la traite..

Voir aussi le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général de méta-RCP 3.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir consignes d'utilisation spécifiques avant chaque utilisation.

Toujours lire l'étiquette ou le dépliant avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

Les produits doivent être amenés à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les mesures de gestion des risques pour chaque usage.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pour application par pulvérisation.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de premiers secours :

Contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau, en soulevant plusieurs fois les paupières supérieure et inférieure. Examiner et retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut aisément respirer. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact cutané : Rincer abondamment la peau contaminée avec de l'eau. Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Si le produit a été avalé et si la personne exposée est consciente, lui donner des petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir, sauf consigne du personnel médical. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Précautions environnementales : Informer les autorités compétentes si le produit entraîne une pollution environnementale (égouts, voies d'eau de surface, sol ou air). Pour prévenir les dysfonctionnements d'une installations d'épuration individuelles, des résidus du produit peuvent être possiblement libérés dans le lisier (pour l'épandage sur les sols agricoles ou la fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les égouts municipaux si les autorités locales le permettent.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

A la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Catalogue européen des déchets : 200130 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker à des températures comprises entre 5°C et 25°C et à l'abri d'exposition directe au soleil. Tenir hors de la portée des enfants. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver dans le contenant d'origine.

Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

-